



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'AREQ appuie les personnes retraitées du Groupe Capitaux Médias qui risquent de perdre 30 % de leur prestation de retraite

Québec, le 13 décembre 2019 – [L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) offre son appui aux personnes retraitées du Groupe Capitaux Médias (GCM). Lors d'une rencontre tenue le 12 décembre dernier, les représentants de l'Association des retraités du journal *Le Soleil* ont pu partager auprès des élues de l'AREQ les difficultés vécues par leurs membres, qui risquent de perdre 30 % de leur rente à compter du 1^{er} janvier 2020.

« Les quelque 950 retraités de GCM ont contribué à leur régime de retraite durant toute leur carrière, parfois durant plus de 40 ans, pour pouvoir bénéficier d'une rente décente. Or, si rien n'est fait, ils verront leurs revenus amputés de 30 % du jour au lendemain. Certaines personnes plus âgées parmi eux risquent même l'éviction de leur logement, car elles ne seront plus en mesure d'en assumer les coûts. C'est inacceptable et il faut agir comme société pour empêcher qu'une telle situation se produise », déplore Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

S'inspirer de l'Ontario?

En ce sens, l'AREQ souhaite que le gouvernement du Québec explore certains scénarios, par exemple celui évoqué par le premier ministre Legault au cours des derniers jours, soit de s'inspirer de la législation ontarienne, où le Fonds de garantie des prestations de retraite prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite.

L'AREQ réitère par ailleurs sa revendication émise lors des élections fédérales 2019 voulant que les régimes de retraite soient les créanciers prioritaires en cas de faillite d'une entreprise.

« Les membres de l'AREQ, qui subissent chaque année un appauvrissement découlant de la désindexation de leur rente, sont sensibles à la situation des personnes retraitées qui voient leur rente considérablement affectée par des décisions prises sans leur accord et sans les avoir consultés. En ce sens, nous désirons leur signifier notre appui », ajoute pour sa part Claire Bélanger, responsable du comité national de la retraite à l'AREQ.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).